



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

OBJET: Compte Administratif 2017 – Budget principal

Préambule

Les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le compte administratif présenté par le Maire doit être arrêté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'article L2121-14 du CGCT stipule que le conseil municipal élit son président lors de la séance où le compte administratif est débattu ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les produits de l'exercice 2017

Leur montant est de 112.220.038,45 euros

Elles regroupent principalement :

- Les produits de services, du domaine et ventes diverses 9.239.496,67 euros
et notamment la mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, établissements publics et associations : 1.853.066,30 euros (article 70841) et 1.985.285,11 euros (article 70848)
- les impôts et taxes 88.924.063,82 euros
 - attribution de compensation : 64.006.760,83 euros (article 73211)
 - produit des contributions directes : 21.976.293,00 euros (article 73111 : Taxes foncières et d'habitation)
 - taxe sur l'électricité : 812.597,58 euros (article 7351)
 - taxe additionnelle aux droits de mutation : 1.436.133,51 euros (article 7381)
- les dotations, subventions, participations 7.663.392,38 euros
 - la dotation forfaitaire pour 1.002.595,00 euros (article 7411)
 - la participation de l'Etat aux charges des emplois d'avenir pour 1.103.261,00 euros (article 74712)
 - les participations (CAF principalement) aux structures d'accueil de la petite enfance pour 4.060.871,08 euros (article 7478)
 - les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières soit 78.940,00 euros à l'article 74834 et de taxe d'habitation soit 847.214,00 euros à l'article 74835.

- les produits exceptionnels	5.347.088,93 euros
- dont produit de cession des immobilisations (forum des Carmes ...)	4.500.000 €

Les charges de l'exercice 2017

Leur montant est de	109.492.088,08 euros
Les dépenses d'exploitation concernent essentiellement :	
- chapitre 011 (charges à caractère général)	18.436.203,42 euros
- chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)	62.429.988,75 euros
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	18.018.505,69 euros
- chapitre 66 (charges financières)	1.559.367,98 euros
- chapitre 67 (charges exceptionnelles)	1.272.258,19 euros

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Report à nouveau 2016 : + 1.734.253,76 euros

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 : + 2.727.950,37 euros

Résultat de fonctionnement 2017 cumulé : + 4.462.204,13 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017

Elle s'élèvent à	29.392.377,03 euros
Elles comprennent essentiellement :	
- le F.C.T.V.A. (Article 10222)	1.380.407,20 euros
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement (Article 1068)	3.552.091,00 euros
- les subventions d'investissement reçues (chapitre 13)	9.297.948,00 euros
- les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert)	7.684.144,02 euros
- les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041)	6.546.622,63 euros
Aucun emprunt n'a été réalisé en 2017.	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Elles s'élèvent à	31.698.751,56 euros
-------------------	---------------------

Elles concernent :

- le remboursement en capital des emprunts et dettes, les dépôts et cautionnements <i>(chapitre 16 de la page III B1)</i>	4.464.855,23 euros
- les dépenses d'équipement <i>(chapitres 20, 21 et 23)</i>	16.021.393,24 euros
- les immobilisations financières <i>(chapitre 27)</i>	1.500.000,00 euros
- la réimputation de subventions d'investissement perçues <i>(chapitre 13)</i>	3.155.812,00 euros
- les transferts des subventions d'investissement reçues à la section de fonctionnement <i>(chapitre 040)</i>	10.068,46 euros
- les opérations d'ordre patrimoniales <i>(chapitre 041)</i>	6.546.622,63 euros

Le solde d'investissement de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Solde d'investissement 2016 : - 1.040.089,54 euros

Solde d'investissement de l'exercice 2017 : - 2.306.374,53 euros

Solde d'investissement 2017 cumulé : - 3.346.464,07 euros.

Le total des sections de fonctionnement et d'investissement fait apparaître un résultat global cumulé de 1.115.740,06 euros.

Le Conseil Municipal est appelé à arrêter les comptes 2017 du budget principal conformément aux balances générales annexées et à arrêter les résultats 2017, en tous points conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Chap.	LIBELLES	REALISATIONS	
		DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	31 698 751,56 €	29 392 377,03 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		5 214 832,70 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 155 812,00 €	9 297 948,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 464 855,23 €	10 011,56 €
20	Immobilisations incorporelles	653 153,53 €	3 103,61 €
21	Immobilisations corporelles	9 613 278,98 €	46 541,86 €
23	Immobilisations en cours	5 754 960,73 €	510 287,65 €
27	Autres immobilisations financières	1 500 000,00 €	78 885,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	10 068,46 €	7 684 144,02 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	6 546 622,63 €	6 546 622,63 €
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 492 088,08	112 220 038,45
011	Charges à caractère général	18 436 203,42	
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 429 988,75	
013	Atténuations de charges		107 372,41
014	Atténuations de produits	91 620,03	
65	Autres charges de gestion courante	18 018 505,69	
66	Charges financières	1 559 367,98	
67	Charges exceptionnelles	1 272 258,19	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		9 239 496,67
73	Impôts et taxes		88 924 063,82
74	Dotations, subventions et participations		7 663 392,38
75	Autres produits de gestion courante		918 667,17
76	Produits financiers		572,00
77	Produits exceptionnels		5 337 020,47
78	Reprises sur amortissements et provisions		19 385,07
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	7 684 144,02	10 068,46



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

OBJET: Compte administratif 2017 - Budget annexe du Port des Heures-Clares

Préambule

Les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le compte administratif présenté par le Maire doit être arrêté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'article L2121-14 du CGCT stipule que le conseil municipal élit son président lors de la séance où le compte administratif est débattu ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Compte tenu du transfert de de la compétence « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » à la Métropole au 1er janvier 2018, le budget annexe du Port des Heures Claires est clôturé au terme de l'exercice 2017 et le résultat d'exploitation ainsi que le solde d'investissement du budget annexe clos sont repris directement au budget principal.

SECTION D'EXPLOITATION

Les produits de l'exercice 2017

Le montant global des produits d'exploitation est de 337.549,97 euros

Les recettes d'exploitation concernent :

- les prestations de services et les locations diverses 182.333,05 euros
(chap.70 Produits des services du domaine et ventes diverses)

- la subvention de la commune 66.000,00 euros
(chap.74 Dotations et participations)

- les produits exceptionnels 47.044,92 euros
(chap.77 Produits exceptionnels)

- le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat et une reprise sur dotation aux amortissements *(chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections)* 42.172,00 euros

Les charges de l'exercice 2017

Le montant global des charges d'exploitation est de 370.503,64 euros

Les dépenses d'exploitation concernent :

- le fonctionnement normal du service *(Chap. 011 Charges à caractère général)* 83.051,95 euros

- les charges de personnel (<i>Chap. 012 Charges de personnel et frais assimilés</i>)	213.959,11 euros
- l'impôt sur les bénéfices (<i>Chap. 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés</i>)	6.848,00 euros
- les dotations aux amortissements et une reprise sur transfert de subvention (<i>Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>)	66.642,69 euros

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Report à nouveau 2016 : 96.891,01 euros

Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : - 32.953,67 €

Résultat d'exploitation 2017 cumulé : 63.937,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017

Les recettes d'investissement s'élèvent à 414.777,18 euros

Elles comprennent :

- la subvention du Conseil Départemental pour l'extension du Port (<i>art.1313 Subventions d'équipement –Département</i>)	300.543,00 euros
- les dépôts et cautionnement reçus (<i>article 165 Dépôts et cautionnements reçus</i>)	1.360,00 euros
- la participation financière versée par le SMEGTU (<i>Syndicat Mixte des Transports Ouest Etang de Berre</i>) (<i>compte 458201</i>)	46.231,49 euros
- les dotations aux amortissements et une reprise sur transfert de subvention (<i>chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>)	66.642,69 euros

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Les dépenses d'investissement se montent à 573.652,41 euros

Elles intègrent :

- le remboursement des cautions (<i>article 165 Dépôts et cautionnements reçus</i>)	18.138,87 euros
- les études et frais annexes pour l'extension du Port des Heures-Clares (<i>chap. 20 Immobilisations incorporelles</i>)	510.015,37 euros
- les acquisitions de matériel (<i>chap. 21 Immobilisations corporelles</i>)	3.326,17 euros
- le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat et une reprise sur dotation aux amortissements (<i>chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>)	42.172,00 euros

Le solde d'investissement de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Solde d'investissement 2016 : 130.219,82 euros

Solde d'investissement de l'exercice 2017 : - 158.875,23 euros

Solde d'investissement 2017 cumulé : - 28.655,41 euros.

Le total des sections d'exploitation et d'investissement fait apparaître un résultat global cumulé de 35.281,93 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ARRÊTER les comptes 2017 du budget annexe du Port des Heures-Clares conformément aux balances générales annexées,
- ARRÊTER les résultats 2017, en tous points conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier principal.

COMPTE ADMINISTRATIF
PORT DES HEURES-CLAIRES

Chap.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	573 652,41 €	414 777,18 €
13	Subventions d'investissement		300 543,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 138,87 €	1 360,00 €
20	Immobilisations incorporelles	510 015,37 €	
21	Immobilisations corporelles	3 326,17 €	
4582	<i>Opérations diverses sous mandat (recettes)</i>		46 231,49 €
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	42 172,00 €	66 642,69 €
	SECTION D'EXPLOITATION	370 503,64 €	337 549,97 €
011	Charges à caractère général	83 051,95 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	213 959,11 €	
65	Autres charges de gestion courante	1,89 €	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	6 848,00 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises		182 333,05 €
74	Subventions d'exploitation		66 000,00 €
77	Produits exceptionnels		47 044,92 €
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	66 642,69 €	42 172,00 €



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

OBJET : Compte Administratif 2017 - Budget annexe des Parkings

Préambule

Les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le compte administratif présenté par le Maire doit être arrêté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'article L2121-14 du CGCT stipule que le conseil municipal élit son président lors de la séance où le compte administratif est débattu ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Compte tenu du transfert de la compétence parcs de stationnement à la Métropole au 1er janvier 2018, le budget annexe des parkings est clôturé au terme de l'exercice 2017 et le résultat d'exploitation ainsi que le solde d'investissement du budget annexe clos sont repris directement au budget principal.

SECTION D'EXPLOITATION

Les produits de l'exercice 2017

Le montant global des produits d'exploitation est de 3.762.175,44 euros

Les recettes d'exploitation concernent essentiellement :

- les droits de stationnement (article 706 Prestations de Services) 167.803,42 euros
- la subvention de la commune (chapitre 74) 205.100,00 euros
- la cession des places de parking des Carmes (chapitre 77 Produits exceptionnels) 1.500.000,00 euros
- le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat et une reprise sur dotation aux amortissements (chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections) 1.883.067,97 euros

Les charges de l'exercice 2017

Le montant global des charges d'exploitation est de 3.850.411,51 euros

Les dépenses d'exploitation concernent pour l'essentiel :

- l'entretien et le fonctionnement du service (chapitre 011 Charges à caractère général) 95.084,35 euros
- les charges de personnel (chapitre 012) 259.529,03 euros

- les intérêts de la dette (chapitre 66)	135.244,63 euros
- les opérations d'ordre de cession, d'amortissement des immobilisations et de reprise sur transfert de subventions (chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections)	3.358.845,50 euros

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Report à nouveau 2016 : 86.308,92 euros
 Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : - 88.236,07 euros
 Résultat d'exploitation 2017 cumulé : - 1.927,15 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9.054.813,85 euros

Elles comprennent essentiellement :

- les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements, cession, reprise sur transfert de subventions) (chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections)	3.358.845,50 euros
- les opérations patrimoniales (chapitre 041 Opérations patrimoniales)	5.689.058,35 euros

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7.932.472,77 euros

Elles concernent pour l'essentiel :

- le remboursement en capital des emprunts (chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées)	280.318,64 euros
- les équipements (chapitre 21 Immobilisations corporelles)	71.314,20 euros
- le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat et une reprise sur dotation aux amortissements (chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections)	1.883.067,97 euros
- les opérations patrimoniales (chapitre 041 Opérations patrimoniales)	5.689.058,35 euros

Le solde d'investissement de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Solde d'investissement 2016 : - 599.724,90 euros
 Solde d'investissement de l'exercice 2017 : 1.122.341,08 euros
 Solde d'investissement 2017 cumulé : 522.616,18 euros.

Le total des sections d'exploitation et d'investissement fait apparaître un résultat global cumulé de 520.689,03 euros.

Le conseil est invité à arrêter les comptes 2017 du budget annexe des parkings conformément aux balances générales annexées et à arrêter les résultats 2017, en tous points conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal.

COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Chap.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	7 932 472,77	9 054 813,85
10	Dotations, fonds divers et réserves		6 910,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 318,64	
20	Immobilisations Incorporelles	3 103,61	
21	Immobilisations corporelles	71 314,20	
23	Immobilisations en cours	5 610,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 883 067,97	3 358 845,50
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 689 058,35	5 689 058,35
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 850 411,51	3 762 175,44
011	Charges à caractère général	95 084,35	
012	Charges de personnel et frais assimilés	259 529,03	
66	Charges financières	135 244,63	
67	Charges exceptionnelles	135,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 573,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		167 803,42
74	Subventions d'exploitation		205 100,00
75	Autres produits de gestion courante		4 584,56
77	Produits exceptionnels		1 501 619,49
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 358 845,50	1 883 067,97



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

OBJET : Compte Administratif 2017 - Budget annexe de la Régie Municipale des Transports

Préambule

Les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le compte administratif présenté par le Maire doit être arrêté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'article L2121-14 du CGCT stipule que le conseil municipal élit son président lors de la séance où le compte administratif est débattu ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

SECTION D'EXPLOITATION

Les produits de l'exercice 2017

Le montant global des produits d'exploitation est de 676.139,34 euros

Les recettes d'exploitation concernent essentiellement :

- les prestations de services (transport de voyageurs) (article 7061) 380.743,20 euros

- la subvention d'exploitation (article 7474 Subventions et participations communes) 295.000,00 euros

Les charges de l'exercice 2017

Le montant des charges d'exploitation est de 651.792,96 euros

Les dépenses d'exploitation concernent pour l'essentiel :

- les charges à caractère général (chapitre 011) 148.565,84 euros

- les charges de personnel (chapitre 012) 495.614,44 euros

- le remboursement des intérêts de l'emprunt (chapitre 66 Charges financières) 5.632,68 euros

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Report à nouveau 2016 : 42.953,71 euros
Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : 24.346,38 euros
Résultat d'exploitation 2017 cumulé : 67.300,09 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017

Néant : aucun mouvement n'est intervenu.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 617.051,76 euros

Elles concernent :

- le remboursement en capital de l'emprunt (chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées) 76.052,16 euros
- l'acquisition de deux bus (chapitre 21 Immobilisations corporelles) 540.999,60 euros

Le solde d'investissement de clôture de l'exercice 2017 est consécutivement le suivant :

Solde d'investissement 2016 : 550.000,00 euros
Solde d'investissement de l'exercice 2017 : - 617.051,76 euros
Solde d'investissement 2017 cumulé : - 67.051,76 euros.

Le total des sections d'exploitation et d'investissement fait apparaître un résultat global cumulé de 248,33 euros.

Le Conseil est invité à arrêter les comptes 2017 du budget annexe de la Régie Municipale des Transports conformément aux balances générales annexées et à arrêter les résultats 2017, en tous points conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal.

COMPTE ADMINISTRATIF**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DES TRANSPORTS**

Chap.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	617 051,76 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	76 052,16 €	
21	Immobilisations corporelles	540 999,60 €	
	SECTION D'EXPLOITATION	651 792,96 €	676 139,34 €
011	Charges à caractère général	148 565,84 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	495 614,44 €	
66	Charges financières	5 632,68 €	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 980,00 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		380 743,20 €
74	Subventions d'exploitation		295 000,00 €
77	Produits exceptionnels		396,14 €



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

OBJET : Compte Administratif 2017 - Budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Préambule

Les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le compte administratif présenté par le Maire doit être arrêté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'article L2121-14 du CGCT stipule que le conseil municipal élit son président lors de la séance où le compte administratif est débattu ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est par ailleurs rappelé que l'article L2311-5 du CGCT, applicable aux régies municipales suivant les dispositions de l'article L2221-5 du CGCT, prévoit que lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement. Le solde d'investissement 2017 du budget annexe étant positif, il ne sera pas délibéré sur le sujet.

SECTION D'EXPLOITATION

Les produits de l'exercice 2017

Le montant global des produits d'exploitation est de 668.575,33 euros

Les recettes d'exploitation concernent essentiellement :

- les ventes de produits et les prestations de service (chapitre 70 Produits des services) 558.419,75 euros
- la subvention de la commune (chapitre 74 Subventions d'exploitation) 99.000,00 euros

Les charges de l'exercice 2017

Le montant global des charges d'exploitation est de 663.726,66 euros

Les charges d'exploitation concernent essentiellement :

- le fonctionnement normal du service (chapitre 011 Charges à caractère général) 299.114,41 euros
- les charges de personnel (chapitre 012 Charges de personnel) 312.269,98 euros

- le remboursement des intérêts de l'emprunt (chapitre 66 Charges financières)	33.532,88 euros
- les dotations aux amortissements (chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections)	12.058,00 euros

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice 2017 est ainsi le suivant :

Report à nouveau 2016 : 124.994,45 euros

Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : 4.848,67 euros

Résultat d'exploitation 2017 cumulé : 129.843,12 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017

Les recettes d'investissement s'élèvent à 72.370,00 euros

Elles correspondent :

- à l'acompte de subvention du Conseil Départemental pour les travaux de la chambre funéraire (compte 1313 Subvention d'équipement Département)	60.312,00 euros
- aux dotations aux amortissements (chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections)	12.058,00 euros

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 164.265,36 euros

Elles concernent :

- le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées)	90.613,43 euros
- les équipements (chapitre 21 Immobilisations corporelles)	44.283,93 euros
- les études et travaux du local d'accueil et de la chambre funéraire (chapitres 20 et 23)	29.368,00 euros

Le solde d'investissement de clôture de l'exercice 2017 est ainsi le suivant :

Solde d'investissement 2016 : 1.478.098,81 euros

Solde d'investissement de l'exercice 2017 : - 91.895,36 euros

Solde d'investissement 2017 cumulé : 1.386.203,45 euros.

Le total des sections d'exploitation et d'investissement fait apparaître un résultat global cumulé de 1.516.046,57 euros.

Le Conseil Municipal est invité à arrêter les comptes 2017 du budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres conformément aux balances générales annexées et à arrêter les résultats 2017, en tous points conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal.

COMPTE ADMINISTRATIF**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES**

Chap.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	164 265,36 €	72 370,00 €
13	Subventions d'investissement		60 312,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	90 613,43 €	
20	Immobilisations incorporelles	2 718,00 €	
21	Immobilisations corporelles	44 283,93 €	
23	Immobilisations en cours	26 650,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 058,00 €
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	663 726,66 €	668 575,33 €
011	Charges à caractère général	299 114,41 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	312 269,98 €	
65	Autres charges de gestion courante	6 631,87 €	
66	Charges financières	33 532,88 €	
67	Charges exceptionnelles	119,52 €	
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		558 419,75 €
74	Subventions d'exploitation		99 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		0,36 €
77	Produits exceptionnels		11 155,22 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 058,00 €	



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

OBJET: Compte Administratif 2017 - Budget annexe de la Régie des Agents de la Ville d'Istres

Préambule

Les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le compte administratif présenté par le Maire doit être arrêté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

L'article L2121-14 du CGCT stipule que le conseil municipal élit son président lors de la séance où le compte administratif est débattu ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est par ailleurs rappelé que l'article L2311-5 du CGCT, applicable aux régies municipales suivant les dispositions de l'article L2221-5 du CGCT, prévoit que lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement. Le solde d'investissement 2017 du budget annexe étant positif, il ne sera pas délibéré sur le sujet.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les produits de l'exercice 2017

Le montant global des produits de fonctionnement est de 1.025.849,68 euros

Les recettes de fonctionnement concernent essentiellement :

- les ventes de produits et les prestations de service (*chapitre 70 Produits des services*) 281.142,45 euros
- la subvention de la ville (*chapitre 74 Dotations et participations*) 737.000,00 euros

Les charges de l'exercice 2017

Le montant global des charges de fonctionnement est de 1.025.766,94 euros

Elles concernent pour l'essentiel :

- l'activité de la régie (*chapitre 011 Charges à caractère général*) 772.541,07 euros
- les charges de personnel (*chapitre 012 Charges de personnel*) 219.103,33 euros
- les allocations et remboursements de la régie (*chapitre 67 Charges exceptionnelles*) 34.003,54 euros

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice 2017 est ainsi le suivant :

Report à nouveau 2016 : 11.292,42 euros

Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : 82,74 euros

Résultat d'exploitation 2017 cumulé : 11.375,16 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017

Elles s'élèvent à 119,00 euros pour les dotations aux amortissements (*chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections*).

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Néant : aucun mouvement n'a été enregistré sur l'exercice.

Le solde d'investissement de clôture de l'exercice 2017 est ainsi le suivant :

Solde d'investissement 2016 : 12.350,47 euros

Solde d'investissement de l'exercice 2017 : 119,00 euros

Solde d'investissement 2017 cumulé : 12.469,47 euros.

Le total des sections d'exploitation et d'investissement fait apparaître un résultat global cumulé de 23.844,63 euros.

Le conseil est invité à arrêter les comptes 2017 du budget annexe de la Régie des Agents de la Ville d'Istres conformément aux balances générales annexées et à arrêter les résultats 2017, en tous points conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier Principal.

VILLE D'ISTRES

Exercice 2017

COMPTE ADMINISTRATIF**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE des AGENTS de la VILLE d'ISTRES**

Chap.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	119,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		119,00 €
	SECTION D'EXPLOITATION	1 025 766,94 €	1 025 849,68 €
011	Charges à caractère général	772 541,07 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	219 103,33 €	
67	Charges exceptionnelles	34 003,54 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises		281 142,45 €
74	Dotations et participations		737 000,00 €
77	Produits exceptionnels		7 707,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119,00 €	